

AAMI/UNHCR/MRT/PRO004/2023

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RELATIVE A LA PROCEDURE DE SELECTION
DES PARTENAIRES POUR L'IMPLEMENTATION D'ACTIVITES :**

EDUCATION PRIMAIRE, SECONDAIRE ET GESTION DES BOURSES DAFI

REPRESENTATION DU HCR EN MAURITANIE

Note : L'objectif de l'**Appel à manifestation d'intérêt** est de susciter l'intérêt des partenaires actuels et potentiels qui souhaitent participer à une opération du HCR et contribuer aux ressources complémentaires (ressources humaines, connaissances, financement, contributions en nature, fournitures et/ou équipement) de façon à atteindre les objectifs communs comme sera convenu dans un **Accord de partenariat**.

Le **Bureau du HCR** vous partage ci-dessous une description succincte, l'historique ainsi que les critères de sélection pour le Projet.

Cet avis à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre de la politique et procédure de sélection et de rétention des partenaires de mise en œuvre du HCR pour la période allant de janvier 2024 à décembre 2026. La Représentation du HCR en Mauritanie par le présent avis vise à susciter l'intérêt de ses partenaires actuels et d'autres partenaires qui souhaitent participer à la mise en œuvre de son opération et contribuer aux ressources complémentaires (ressources humaines, connaissances, financement, contributions en nature, fournitures et/ou équipement) en vue d'atteindre des objectifs humanitaires communs qui seront définis et formalisés dans un Accord de Partenariat.

Chaque partenaire est invité à exprimer son intérêt sur base des informations dans ce document. Ci-dessous sont la description succincte et l'historique de l'opération du HCR en Mauritanie ainsi que les critères de sélection pour le Partenariat en question.

AAMI/UNHCR/MRT/ PRO004/2023	
Titre et identification du projet :	Emplacement du projet :
Programme de Protection et d'Inclusion des réfugiés et demandeurs d'asile en Mauritanie	Mauritanie : les sites désignés concernés par l'intervention, sont pour le moment Nouakchott, Nouadhibou, Néma et Bassikounou. Le partenaire qui sera sélectionné pourra cependant être déployé sur l'ensemble du territoire mauritanien.
Bref historique du projet :	
Depuis plusieurs années, la région du Sahel connaît des crises humanitaires graves et prolongées, aggravées par les effets socio-économiques du COVID-19, du changement climatique et de la guerre en Ukraine. Alors que les pays environnants ont été confrontés à des bouleversements politiques, à une montée de la radicalisation et à des conflits internes, la Mauritanie est restée politiquement stable	

et continue d'accueillir une population croissante de réfugiés (de 74 000 en 2016 à plus de 107 000 en 2023)¹, provenant principalement du Mali.

Suite à une baisse significative de la croissance économique (-1,8%) en 2020 et à de graves sécheresses en 2021, la Mauritanie a été incluse dans la liste des zones d'alerte (Hotspot) de la faim du Programme alimentaire mondial (PAM) en 2022, avec 20% de la population vivant dans une insécurité alimentaire aiguë.² Bien qu'elle ait montré des signes forts de reprise économique depuis COVID-19, la Banque mondiale (BM) estime que le PIB par habitant de la Mauritanie ne retrouvera ses taux d'avant la crise qu'en 2024-2025 (taux de croissance estimé à environ 6,4%).³

Avec un score de 0,38 dans l'indice du capital humain de la BM, la Mauritanie est confrontée à de nombreux défis dans la construction d'infrastructures résilientes pour la santé, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, les abris et l'éducation, en particulier dans la région du Hodh Chargui, où se trouvent le camp de Mbera et la plupart des réfugiés. La présence massive et prolongée des réfugiés maliens dans le pays et l'impossibilité pour les Mauritaniens d'accéder aux pâturages au Mali ont créé des tensions entre les communautés locales et les réfugiés, ainsi qu'une pression énorme sur les ressources naturelles de la région, qui est également fortement touchée par la sécheresse pendant la période de soudure.

Le HCR opère en Mauritanie depuis 1989, et depuis le début de la dernière crise malienne en 2012. En 2022, la Mauritanie a connu un afflux de 8 700 réfugiés maliens avec plus de 800 000 têtes de bétail, fuyant la détérioration de la situation sécuritaire au Mali et causant des pressions supplémentaires sur les infrastructures de base et les terres. La Mauritanie accueille également des milliers de réfugiés de différentes nationalités tels que des réfugiés centrafricains, sénégalais, guinéens, camerounais, togolais et syriens dans les centres urbains de Nouakchott et de Nouadhibou.

Alors que le gouvernement a adopté le décret n° 2022/063 détaillant l'application de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et renommant la Commission nationale consultative des réfugiés et des personnes à protéger (CNCRPP), le processus d'adoption de la loi nationale complète sur l'asile en Mauritanie est toujours en cours selon l'engagement soumis lors du Forum mondial sur les réfugiés (GRF) de 2019.

Le gouvernement continue avec la délivrance d'actes de naissance, conformément aux engagements qu'il a pris lors de la session de haut niveau sur l'apatridie en 2019. Les démarches de ratification de la Convention de 1961 sur la prévention des cas d'apatridie sont en cours.

Malgré les défis nationaux et régionaux auxquels le pays est confronté, le gouvernement a maintenu une politique d'ouverture à l'égard des réfugiés maliens au fil des ans, conformément à la Convention de 1951 sur les réfugiés et au Pacte mondial sur les réfugiés. Il est donc extrêmement important d'assurer l'appropriation nationale des réponses et de renforcer l'engagement stratégique du HCR avec les acteurs du développement.

¹ <https://reporting.unhcr.org/mauritania?year=2016#toc-populations>

² <https://www.wfp.org/publications/hunger-hotspots-fao-wfp-early-warnings-acute-food-insecurity-june-september-2022>

³ <https://www.worldbank.org/en/country/mauritania/overview>

À cette fin, le gouvernement, en collaboration avec les agences des Nations unies dans le pays, a élaboré une stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) pour 2016-2030, conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable et au sous-volet réfugiés de l'Association internationale de développement (IDA 18) de la Banque Mondiale, qui sous-tend l'évolution vers l'inclusion des réfugiés dans le pays. Le HCR a également renforcé son engagement auprès des autorités nationales, notamment les ministères de tutelle (Affaires sociales, Santé, Économie, Environnement et Éducation), le Commissaire à la sécurité alimentaire et le Registre social national.

En appui au SCAPP, le Cadre de coopération pour le développement durable 2024-2027 des Nations unies (UNSDCF) met l'accent sur le renforcement des mécanismes de gouvernance, du capital humain et de la participation, en particulier des femmes et des jeunes, de promouvoir une croissance économique durable et inclusive, ainsi que la cohésion sociale, l'équité et la résilience face aux crises humanitaires et climatiques. En tant que membre de l'équipe de pays des Nations unies, le HCR s'est associé à plusieurs acteurs du développement pour réaliser la vision commune de l'UNSDCF, notamment avec la GIZ (Agence allemande de développement) sur le lien entre l'humanitaire et le développement ; avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur la coexistence pacifique et la protection de l'environnement dans le cadre du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF).

Le HCR travaille également avec des partenaires nationaux et internationaux dans le pays, ainsi qu'avec des agences des Nations Unies, telles que le PAM, l'UNICEF et l'OIT, pour soutenir l'inclusion des réfugiés dans les programmes de protection sociale et de protection de l'enfance, dans les systèmes éducatifs et sur les marchés du travail. Le HCR coordonne en outre les réponses conjointes aux mouvements mixtes à Nouadhibou avec l'OIM et dirige le modèle de coordination des réfugiés dans le Hodh Chargui (camp de Mbera) et le groupe de travail sur la protection des réfugiés pour renforcer les réponses aux personnes déplacées en milieu urbain et aux apatrides à Nouakchott. Le plan triennal (2024-2026) du HCR s'aligne aux objectifs du Haut-Commissaire, du Plan Cadre de Coopération pour le Développement durable des Nations Unies (UNSDCF). Il soutient également le gouvernement et ses partenaires dans la réalisation de ses engagements au titre du GRF et la réalisation de l'Agenda 2030. La stratégie se focalise sur :

- le renforcement de l'environnement de protection favorable ;
- le soutien à l'autonomisation et la résilience des réfugiés ainsi que la responsabilisation des communautés en collaboration avec les autorités centrales et locales ;
- l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux (Santé, Eau, Education et les programmes sociaux)
- le renforcement des solutions locales axées sur le développement, la consolidation de la paix et adaptation aux changements climatique au sein des communautés d'accueil.

Le plan prévoit la mise en œuvre complète de l'approche combinée de l'humanitaire, du développement et de la paix, en renforçant les capacités de réponse locales et nationales, en assurant une réponse durable aux réfugiés et un système de coordination, en assurant l'accès à l'asile et en garantissant que le HCR a la capacité de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence.

Secteur, résultats escomptés et activités principales :

Sous-secteur I : Education Primaire et secondaire

Effet recherché : D'ici à 2026, les enfants réfugiés ont accès au système national d'éducation (y compris dans le camp de Mbera).

Produits et activités :

Produit 1 : D'ici à 2026, les réfugiés sont inclus dans le système national de suivi de l'éducation (SIGE).

- Organiser des campagnes de sensibilisation sur la scolarisation des enfants réfugiés en âge scolaire ;
- Identifier tous les enfants réfugiés en âge scolaire y compris les enfants avec besoins spécifiques en coordination la section Enregistrement de l'UNHCR ;
- Suivre les inscriptions et réinscriptions des enfants réfugiés et les distributions de fournitures scolaires ;
- Développer un code de conduite et de responsabilisation y compris les mesures disciplinaires pour le suivi des enseignants et des élèves ;
- Contribuer à l'amélioration du système de gestion d'information (SIG) actuel en déterminant le gap et proposer des recommandations pour les enfants réfugiés afin de préparer/favoriser l'inclusion dans le SIGE national ;
- Entretenir et gérer les infrastructures et ouvrages scolaires avec la participation des réfugiés pour faciliter l'accès des enfants réfugiés à l'éducation ;
- Développer des outils de collecte des indicateurs de l'éducation et produire des rapports techniques à partager avec l'UNHCR ;
- Participer aux réunions sectorielles de coordination sur l'éducation et partager les informations avec les autres acteurs de la réponse éducative aux enfants réfugiés ;
- Faire le suivi des enfants réfugiés inscrits dans les établissements primaires, secondaires, et tertiaires publics et privés à Nouakchott et à Nouadhibou en impliquant les parents d'élèves.
- Assurer l'identification des enfants réfugiés en âge scolaire, et ceux qui ne sont pas scolarisés et conduire un profilage pour apporter un soutien adéquat.
- Faire le suivi avec le HCR, les autorités nationales et partenaires compétents pour leur inclusion et intégration dans des mécanismes alternatifs d'éducation
- Participer aux réunions sectorielles techniques au niveau local et central afin de permettre l'inclusion effective dans le SIGE suivant le plan d'action/la feuille de route établie.

Produit 2 : D'ici à 2026, le HCR soutient la transition des programmes dans les établissements scolaires du camp de Mbera.

- Soutenir l'inclusion progressive des écoles du camp de Mbera dans le système éducatif mauritanien sur la base du plan d'action en cours de développement en partenariat avec l'IIPE-UNESCO et en accord avec le PNDSE III
- Soutenir la mise en place d'offres éducatives complémentaires (langues, etc.) permettant de faciliter le retour (si besoin)
- Soutenir l'enseignement dans le curriculum malien durant la phase de transition vers l'inclusion.
- Renforcer l'offre (salles, matériels, etc.) le cas échéant.

- Les parents, les imams, les leaders communautaires, les maitres coraniques et les autres personnes influentes sont mobilisées pour la scolarisation des enfants réfugiés.
- Etablir et renforcer les capacités des APE, AME et clubs scolaires pour le suivi et l'accompagnement des enfants à l'école
- Organiser des formations et mettre en place un suivi et un accompagnement pédagogiques des enseignants en coordination avec l'UNICEF et le MEN mauritanien
- Renforcer les capacités des directeurs pour le suivi et la supervision des écoles y compris à travers un mécanisme de gestion administrative et pédagogique de l'éducation ;
- Fournir un appui et renforcer la collaboration avec l'IDEN pour le suivi pédagogique des enseignants, l'accompagnement et la gestion des écoles.
- Suivre l'organisation de la session spéciale des examens pour les candidats réfugiés à Mbera avec les différents acteurs et faire le suivi des enfants au retour au Mali en coordination avec l'UNHCR, l'UNICEF et le Ministère Mauritanien de l'Education Nationale.
- Renforcer les capacités des acteurs de l'éducation à fournir des services éducatifs adaptés, de qualité et sensible au genre dans un environnement protecteur et promouvoir la gestion décentralisée des services éducatifs.
- Mener des actions d'éducation environnementale et d'écoles vertes.

Produit 3 : D'ici à 2026, l'accès à l'enseignement supérieur est soutenu.

- Contribuer à la définition des critères d'éligibilité des candidats et d'admissibilité des dossiers sont définis en coordination avec l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne en Mauritanie, le MEN Mauritanien et l'UNHCR, et largement diffusés au sein des communautés concernées.
- Participer au comité de sélection des candidats aux bourses est mis en place en coordination avec l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne en Mauritanie, le MEN Mauritanien et l'UNHCR.
- Contribuer à l'élaboration de l'appel à candidatures pour le programme de Bourses universitaires indiquant les critères d'éligibilité des candidats, d'admissibilité des dossiers, la constitution des dossiers et la date limite de dépôt des dossiers.
- Accompagner les étudiants dans les périodes de distributions des bourses pour faciliter leurs études supérieures dans les universités à Nouakchott.
- Effectuer des visites régulières de suivi des étudiants boursiers dans les universités d'accueil sont organisées et des rapports sont partagés avec l'UNHCR.
- Assurer le suivi des performances académiques des boursiers est régulièrement et des rapports sont transmis à l'UNHCR.
- Accompagner l'intégration des étudiants dans l'adaptation aux curricula et aux barrières linguistiques dans les universités publiques.
- Faciliter l'accès aux universités privés spécialisés
- Faciliter et accompagner l'accès aux soins de santé primaire, secondaire et tertiaire à travers la mutuelle de santé
- Sensibiliser les étudiants dans les actions de développement au sein de leurs communautés respectifs à travers un plan d'action concertée.
- Créer un cadre d'échange et d'appui aux anciens (alumni) étudiants du Programme DAFI

Population prise en charge ciblée :

Réfugiés à Nouakchott, Nouadhibou, Nema et Bassikounou

Année	2024	2025	2026
Population réfugiée	167, 650	174, 300	180, 800

Période du projet [dates de début et de fin du projet estimées] :

Sauf exception, la date du début du projet est le **1^{er} janvier 2024**. Le projet vise à respecter le cycle budgétaire annuel du HCR qui couvrira la période du **1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et un engagement de prolongation pour les années 2025 et 2026**.

Délai de soumission :
30/08/2023 à 17H30

Date de la décision et des résultats à communiquer aux candidats :
30/09/2023

Critères de sélection

No.	Description des critères	Pondération attribuée
	1. Expertise et expérience sectorielle	TOTAL : 30
	Les compétences spécifiques requises, les spécialistes sectoriels, les connaissances ainsi que les ressources humaines. Paramètres d'évaluation : a) Expertise avérée dans le secteur concerné (années d'expérience dans le secteur dans différentes opérations) ; b) Evidence de l'impact positive des interventions dans le secteur) ; c) Evidence des réflexions sur les stratégies de sortie dans leurs projets dans le secteur ; d) Composition de l'équipe, aptitude/profil du personnel par rapport au secteur d'activité ; e) Aptitude à mettre en place des pratiques novatrices : évidence de la créativité et utilisation des méthodologies innovantes pour atteindre leurs objectifs dans leurs anciens projets ;	
	2. Gestion de projet	TOTAL : 30
	Capacité à réaliser les objectifs du projet, mécanismes de reddition de comptes et de bonne gestion financière, en tenant compte des résultats du contrôle/vérification des précédents projets financés par le HCR, de la performance passée et des résultats des audits externe des états financiers des partenaires, si cela est applicable. Paramètres d'évaluation : a) Respect des standards administratifs (comptable et financière) régissant la gestion des projets ; b) Mise en place de mécanismes de contrôle et d'audit interne pour s'assurer de la bonne gestion des ressources ;	

	c) Pratiques de gestion financières / comptables / administratives en conformité avec les recommandations des auditeurs ; d) Mise en place de mécanismes de gestion de données, suivi, évaluation des projets et de contrôle interne rigoureux ; e) Capacité à soumettre des rapports répondant aux normes requises dans les délais impartis ; f) Flexibilité dans la mise en œuvre des programmes ; g) Impact direct des activités sur les bénéficiaires ; h) Optimisation des coûts/charges opérationnel(les) (rationalisations du coût du personnel et les autres charges) ;	
	3. Expérience et présence locale	TOTAL : 15
	Avoir un/des programmes en cours dans les zones d'opération ; connaissance du milieu ; engagement envers Les réfugiés et demandeurs d'asile pris en charge en charge ; confiance des communautés locales ; présence dans les localités ; politique du partenaire envers les communautés locales ; mécanismes de plaintes des personnes prises en charge ; appui à l'auto-gestion communautaire des personnes prises en charge et d'autres facteurs qui faciliteraient l'accès et la meilleure compréhension des personnes prises en charge et qui permettraient de réduire les difficultés administratives. Paramètres d'évaluation (non exhaustifs) : a) Programme en cours dans la zone d'opération ; b) Politique du partenaire relative aux relations communautaires ; c) Mécanismes de plaintes des personnes prises en charge ; d) Compréhension des personnes prises en charge et qui permettrait de réduire les difficultés administratives	
	4. Contribution aux ressources du projet	TOTAL : 5
	Contribution évidente et documentée aux ressources du projet en espèces ou en nature (par exemple ressources humaines, fournitures et / ou équipements) par le partenaire actuellement disponible (ou potentiellement mobilisé par le partenaire) afin de compléter les ressources du HCR. Paramètres d'évaluation : a) Ressources financières ; b) Ressources en nature ; c) Expertise additionnelle en ressources humaines.	
	5. 5. Rapport coût-efficacité	TOTAL : 10
	Au niveau des coûts liés au programme et des coûts administratifs imposés au Projet par rapport aux résultats livrables du projet. a) Coûts directs administratifs : - Coûts du personnel Support ; - Coûts de fonctionnement (bureaux, véhicules etc) ; a) Coûts directs du Programme : - Coûts du personnel Programme ; - Frais de missions ; - Coûts des activités.	
	6. 6 Expérience de travail avec le système des Nations Unies	TOTAL : 5

**UNHCR**United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

	Partenariats internationaux et / ou locaux, y compris la connaissance des politiques, des pratiques et des programmes du HCR, y compris la compréhension et la capacité de travailler dans le cadre des limites de financement du HCR et des risques associés (x points par projet réalisé avec le HCR). Les partenaires ayant trois opinions d'audit défavorables consécutifs pour tout projet ou tout autre projet financé par le HCR peuvent ne pas être pris en considération. Paramètres d'évaluation : a) Partenariat au niveau global ; b) Accords antérieurs au niveau pays ; c) Degré de familiarisation et conformité aux exigences de gestion des projets HCR ; d) Antécédents dans le cadre de la gestion des projets HCR	
	7. Capacité du partenaire à entreprendre la passation de marchés	TOTAL : 5
	Autres informations Capacité de passation de marchés : la capacité et l'aptitude à passer des marchés à l'échelle requise peuvent être exigées conformément à la note d'orientation de gestion du partenariat de mise en œuvre n° 4 (révision 1) sur la passation de marchés par des partenaires dans le cadre d'un accord de partenariat.⁴ a) Les règles, réglementations et pratiques du partenaire en matière de passation de marchés sont compatibles avec les principes clés d'achat de l'ONU et du HCR et les normes éthiques du HCR en matière d'achats b) Une approche systématique qui maintient des mesures de contrôle pour une gestion efficace des processus d'achat. c) Le partenaire potentiel doit démontrer une capacité évaluée suffisante (ressources humaines et logistiques réelles ou potentielles pour entreprendre la passation de marchés à l'échelle requise) et une expérience dans la passation de marchés efficaces et efficients d'une taille et d'un cahier des charges similaires, dans un environnement opérationnel identique ou similaire	
	8. Capacité du partenaire à atténuer, répondre et prévenir l'exploitation et les abus sexuels : il est rappelé à tous les partenaires potentiels qu'ils doivent soumettre (via le portail des partenaires des Nations unies) leur auto-évaluation de la loi sur l'exploitation et les abus sexuels , avant la soumission d'une note conceptuelle, à moins qu'elle n'ait déjà été évaluée par une entité des Nations unies (⁵).	Eliminatoire
		GT : 100

⁴ Voir la note d'orientation n° 4 (révision 1) Passation de marchés par les partenaires (2018).

⁵ Voir la fiche d'information - Évaluations des partenaires de la LEFP

Bureau du HCR émetteur

Représentation HCR en Mauritanie

Adresse de contact

Ilot K, villa 143 BP 4405

Signature, Représentante



Nom complet et titre, Représentante

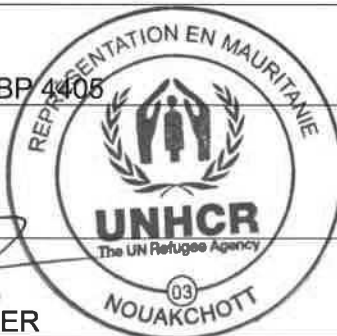
Elizabeth EYSTER

Nom du bureau du HCR

Représentation HCR en Mauritanie

Date

31/07/2023



Dossier d'avis à manifestation d'intérêt

Les partenaires désireux de manifester leur intérêt à entrer en partenariat avec le HCR sont priés de se présenter pour le retrait gratuit du dossier d'avis à manifestation d'intérêt au bureau de la Représentation du HCR en Mauritanie situés à :

- Nouakchott, Quartier Ilot K, Villa no. 143, B.P. 4405

Ces documents sont :

- La note d'orientation no. 1 relative à la gestion du partenariat d'exécution (sélection et maintien pour les accords de partenariat de projet – juillet 2013)
- L'annexe A : Déclaration du partenaire
- L'annexe D : Note succincte (A compléter et soumettre par le Partenaire)

• Date limite de dépôt des soumissions

Les soumissions, sous plis fermées, cachetées et marquées avec la référence de l'avis à manifestation d'intérêt ci-dessous doivent être déposées dans la boîte des appels d'offres du Bureau du HCR en Mauritanie. Les offres doivent être transmises au plus tard **30/08/2023**. Ou bien à travers le site UN Portal à la même date.



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Avec la mention « Avis à manifestation d'intérêt »

No. AAMI/UNHCR/MRT/PRO004/2023

Secrétariat du Comité de Gestion de Partenariat

UNHCR – Nouakchott, Mauritanie

Ilôt K Villa no. 143, B.P. 4405

Adresse de Soumission de la Note Conceptuelle : mauno@unhcr.org

Au plus tard le 30/08/2023 à 17H30

Après cette date, aucune candidature ne sera considérée